

RECTIFICATIFS**Rectificatif au règlement (CE) n° 2244/2000 de la Commission du 10 octobre 2000 fixant les taux des restitutions applicables aux œufs et aux jaunes d'œufs exportés sous forme de marchandises ne relevant pas de l'annexe I du traité**

(«Journal officiel des Communautés européennes» L 257 du 11 octobre 2000)

Page 11, à l'article 2,

au lieu de: «Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} octobre 2000.»,

lire: «Le présent règlement entre en vigueur le 11 octobre 2000.»
